



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr>

Paris, le 17 juin 2011

Contrôles des produits en provenance du Japon : un lot de produit contaminé a été détecté et mis en quarantaine

Dans le cadre des contrôles mis en place suite à l'accident de Fukushima, un lot de produits alimentaires importé du Japon s'est pour la première fois révélé non-conforme en raison de son niveau de radioactivité. Le lot concerné est constitué de feuilles séchées de thé vert en provenance de la préfecture de Shizuoka. Les analyses en laboratoire ont mis en évidence sur contamination en césium de 1038 Bq/kg, supérieure au niveau maximal admissible défini au niveau européen, qui est de 500 Bq/kg pour ce type de produit.

Conformément aux dispositions prévues, le produit a été mis en quarantaine à l'aéroport de Roissy et fera l'objet d'une destruction.

Les services de la DGCCRF réalisent actuellement des prélèvements pour vérifier le niveau de contamination des autres produits qui accompagnaient ce lot. Dans l'attente des résultats, ils sont maintenus en quarantaine.

Compte tenu de ces éléments, la DGCCRF a décidé de mettre en place un contrôle systématique de tous les végétaux en provenance de la préfecture de Shizuoka.

En parallèle, la DGCCRF va saisir la commission européenne pour ajouter la préfecture de Shizuoka à la liste des préfectures pour lesquelles la réglementation européenne impose un contrôle systématique au départ du Japon.

Bien que la contamination relevée dans ces échantillons de thé soit environ deux fois plus élevée que le maximum fixé par les normes européennes convenues pour l'importation de produits japonais, la consommation de ce thé n'entraînerait pas de danger radiologique spécifique. En effet, la dose associée à une consommation d'un litre de ce thé par jour pendant un an serait au plus d'environ 120 microsieverts, soit une fraction de la dose annuelle reçue du fait de la radioactivité naturelle et médicale.

Contact presse DGCCRF : Marie Taillard : 01 44 97 23 91